

Lancement d'une importante étude portant sur le partage des responsabilités dans le pilotage de la formation professionnelle et technique par les autorités du ministère de l'Éducation et de la Science de la Lituanie et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec



C'est le 13 novembre 2006 à Québec, que M^{me} Michelle Lapointe, sous-ministre-adjointe à la formation professionnelle et technique et de la formation continue du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec et M. Dainius Numgaudis, Secrétaire d'État du ministère de l'Éducation et de la Science de la Lituanie lançaient une importante étude portant sur le partage des responsabilités dans le pilotage de la formation professionnelle et technique.

L'étude en question est intitulée « Le partage des responsabilités entre les autorités touchées par la question de la formation préparatoire à l'exercice d'un métier ou d'une profession offerte en milieu scolaire dans divers états ». Elle établit sous cet aspect le parallèle entre l'Ontario, le Massachusetts et la Lituanie. La rédaction du chapitre deux a été réalisée à distance par le Québec et la Lituanie.

Ce document traite en particulier de la structure des systèmes éducatifs, du modèle intégré de qualification professionnelle et du partage des responsabilités entre les acteurs en matière de continuité de formation, d'élaboration et d'évaluation de programmes d'études et d'évaluation des apprentissages.

Il est à remarquer que depuis 2001, le Québec et la Lituanie ont développé des relations fructueuses en matière d'ingénierie de la formation professionnelle et technique. La participation active d'experts du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec et du ministère de l'Éducation et de la Science de la Lituanie au

projet d'appui aux politiques de formation professionnelle et technique, mené par l'Organisation internationale de la francophonie, a permis l'établissement d'un contexte favorable au développement de cette coopération.

Le 6 juin 2005, une déclaration d'intention avait d'ailleurs été signée par le sous-ministre adjoint à la formation professionnelle et technique et à la formation continue, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, M. Robert Dépatie, en fonction à ce moment-là et le ministre de l'Éducation et de la Science de la Lituanie, M. Remigijus Motuzas. Elle prévoyait, entre-autres, la poursuite de la coopération dans plusieurs domaines de la formation professionnelle et technique dont :

- le développement des ressources humaines;
- le système de formation ;
- les normes (standards) professionnelles et les programmes d'études;
- l'évaluation des apprentissages;
- l'assurance de la qualité;
- les modalités d'organisation et de soutien de la formation.

Elle prévoyait aussi encourager la coopération entre établissements d'enseignement et appuyer leurs efforts visant à assurer la mobilité des élèves, du personnel enseignant et du personnel de gestion. C'est dans ce contexte qu'a été amorcé un projet d'échange portant sur l'organisation locale de la formation entre l'école professionnelle d'Alanta en Lituanie et l'école professionnelle de Saint-Hyacinthe au Québec. Le lancement de l'étude et les travaux entre les deux établissements faisaient d'ailleurs partie du programme d'activités der la mission lituanienne au Québec.

En conclusion, un plan de travail commun aux deux états a aussi été approuvé. Ce plan de travail comporte, en plus des échanges entre écoles professionnelles, l'adaptation d'approche en matière d'entrepreneurship, l'échanges d'expertise pour la formation des maîtres, la compréhension des processus d'élaboration de programmes d'études et la réalisation d'une étude commune sur le rapprochement du marché du travail et de l'école. Il a enfin été convenu de maintenir une communication suivie afin d'identifier les activités et les projets de coopération présentant un intérêt commun, d'en préciser les modalités de réalisations, de déterminer les ressources requises pour leur mise en œuvre et d'identifier les sources possibles de financement. Il favorise également la mise en place, sur leur territoire respectif, de mécanismes de consultation et de coordination avec les milieux intéressés à la coopération et aux échanges en matière d'éducation et de formation professionnelle et technique entre le Québec et la Lituanie.



André Blanchet